

## **Procès-verbal du conseil municipal de la municipalité du village de Stukely-Sud**

Lors d'une séance ordinaire du conseil de la municipalité du village de Stukely-Sud, tenue le quatorzième jour du mois de novembre deux mille seize à 19 heures à la mairie située au 101, place de la Mairie, sont présents :

le conseiller Denis Garneau, siège numéro 1  
le conseiller Jean-Paul Barrette, siège numéro 2  
la conseillère Francine De Rouin, siège numéro 3  
la conseillère Céline Delorme Picken, siège numéro 5

est absent : le conseiller Christian Plante, siège numéro 6

formant quorum sous la présidence du maire-suppléant Charles L'Heureux-Riel. La secrétaire-trésorière adjointe Guylaine Lafleur consigne les délibérations. Il y a 17 personnes dans l'assistance.

---

### **2016.11.191 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu de déclarer la séance ouverte à 19 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

1 minute de silence est demandé pour le jour de l'Armistice.

### **2016.11.192 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu :

**QUE** le conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

1. *OUVERTURE DE LA SÉANCE*

2. *ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*

3. *APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX DU 11 ET 17 OCTOBRE 2016.*

4. *1<sup>ère</sup> PÉRIODE DE QUESTION*

5. *CORRESPONDANCE*

6. *ADMINISTRATION*

6.1 *Gestion du personnel*

6.2 *Trésorerie*

6.2.1 *Comptes payés*

6.2.2 *Comptes à payer*

6.2.3 *Adoption des charges salariales*

6.3 *Rapport des services municipaux*

6.3.1 *Officier municipal*

6.3.2 *Inspecteur forestier*

6.4 *Dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la municipalité 2016.*

6.5 *Date de la séance spéciale du budget – 14 décembre 2016 (rappel).*

6.6 *Adoption du calendrier des séances du conseil 2017.*

6.7 *Nomination de l'auditeur des états financiers annuels et l'audit du taux global de taxation pour l'année 2016 (Raymond Chabot Grand Thornton).*

7. *AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS*

- 7.1 *AVIS DE MOTION avec demande de dispense de lecture pour adoption à une séance ultérieure du conseil du règlement no. 253-2016 relatif au budget pour l'exercice financier 2017 et décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2017 et la tarification de services ;*

8. *VOIRIE MUNICIPALE ET BÂTIMENTS*

- 8.1 *Reddition de compte : Contribution financière discrétionnaire - Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) Chemin Claude*
- 8.2 *Offre de service pour le chauffage du garage municipal - Bombardier électrique inc. (4 550\$)*

9. *HYGIÈNE DU MILIEU*

- 9.1 *Eau*

*Aucun sujet requérant une résolution.*

- 9.2 *Matières résiduelles.*

- 9.2.1 *Attribution du contrat pour la cueillette matières recyclables et enlèvement matières résiduelles / gros rebuts domestiques pour l'année 2017.*

10. *AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT*

- 10.1 *Recommandations du CCU*

- 10.1.1 *CCU16-10-908 Dossier no 3 : Matricule 8920-73-7671, 2 238 267, 2071-2073, route 112, zone M-5 – PIIA noyau villageois - Demande de validation architecturale afin de permettre un changement de couleur du revêtement extérieur, actuel couleur bois foncé, en devenir gris.*

- 10.1.2 *CCU16-10-909 Dossier no 4: Matricule 9020-25-6791, 2 238 348, 627, chemin des Carrières, Zone M-4 PIIA noyau villageois - Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire (garage) à 1.5 mètres d'un autre bâtiment accessoire (remise), la norme minimale est de 3 mètres entre chaque bâtiment ;*  
*-La validation architecturale a été présentée lors de la réunion du 25 août ;*  
*-Des difficultés techniques semblent rendre difficile l'agrandissement de la remise existante.*

- 10.1.3 *CCU16-10-910 Dossier no 5 : Matricule 9319-59-5735, 2 238 032, 1517, des Épinettes, zone RUR-6, PIIA, Corridor visuel d'intérêt supérieur - Demande de validation architecturale afin de permettre la construction d'une remise de 12 pieds par 12 pieds dans la cour résiduelle avant.*

- 10.2 *Recommandations du comité toponymie*

*Aucun sujet requérant une résolution*

11. *SÉCURITÉ INCENDIE ET PUBLIQUE*

*Aucun sujet requérant une résolution*

12. *CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE*

- 12.1 *Cotisation annuelle 2017 – Réseau biblio de l'Estrie (CRSBP) 3.92 \$ par citoyen.*

13. *DIVERS*

- 13.1 *Appui au Comité St-Matthew – Demande de financement au Programme de soutien financier aux initiatives culturelles des municipalités de la MRC Memphrémagog et contribution financière au projet de 1 500 \$.*
- 13.2 *FCMQ : droit de passage pour sentier de motoneige.*
- 13.3 *Centre de Prévention du suicide JEVI : renouvellement (50 \$).*
- 13.4 *Paroisse Notre-Dame du Mont-Carmel (panier de Noël 300 \$).*

14. *2<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTION*

15. *CLÔTURE DE LA SÉANCE*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2016.11.193 3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 11 ET 17 OCTOBRE 2016**

Il est proposé par la conseillère Francine De Rouin et résolu :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2016 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Il est proposé par la conseillère Francine De Rouin et résolu :

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 octobre 2016 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### **4. 1<sup>ère</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Questions du public sur le site internet de la municipalité [www.stukely-sud.com](http://www.stukely-sud.com)

#### **5. CORRESPONDANCE**

Aucun sujet requérant une résolution

#### **6. ADMINISTRATION**

##### **6.1 Gestion du personnel**

##### **6.2 Trésorerie**

#### **2016.11.194 6.2.1 COMPTES PAYÉS**

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Barrette et résolu :

**QUE** le conseil autorise le paiement d'une somme de 4 380.34\$ pour les comptes payés de la liste mensuelle présentée le 14 novembre 2016, selon les disponibilités budgétaires mentionnées à ladite liste le 2016-11-14-1 faisant partie intégrante de la présente résolution.

M. le conseiller Denis Garneau, vote contre, à cause des travaux, il dit que les travaux ont été mal exécutés.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### **2016.11.195 6.2.2 COMPTES À PAYER**

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Barrette et résolu :

**QUE** le conseil autorise le paiement d'une somme de 196 120.48 \$ pour les comptes à payer de la liste mensuelle présentée le 14 novembre 2016, selon les disponibilités budgétaires mentionnées à ladite liste 2016-11-14-2 faisant partie intégrante de la présente résolution.

M. le conseiller Denis Garneau, vote contre (frais d'avocats élevés et surveillance des travaux mal exécutés).

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### **2016.11.196 6.2.3 ADOPTION DES CHARGES SALARIALES**

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Barrette et résolu

**QUE** le conseil entérine les charges salariales totalisant 22 514.91 \$ présentées le 14 novembre 2016, selon les disponibilités budgétaires mentionnées à ladite liste 2016-11-14-3 faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, soussignée, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité du Village de Stukely-Sud dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont décrétées.

---

Guylaine Lafleur, secrétaire-trésorière adjointe

### **6.3 Rapport des services municipaux**

#### **6.3.1 Rapport mensuel de l'officier municipal**

Dépôt du rapport mensuel du mois d'octobre 2016 et cumulatif 2016 sur l'émission de permis en aménagement, urbanisme et zonage préparé par l'officier municipal Bastien Lefebvre

#### **6.3.2 Rapport mensuel de l'inspecteur forestier**

Dépôt du rapport mensuel du mois d'octobre 2016 de l'inspecteur forestier Émilio Lembo.

### **6.4 Dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la municipalité 2016**

**Le rapport annuel du maire sera inséré dans le journal La Diligence de décembre 2016**

## **RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD - NOVEMBRE 2016**

C'est avec plaisir que je vous livre le rapport annuel du maire, édition 2016.

### **1. ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS POUR L'ANNÉE 2015**

Les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015 ont été audités par une firme externe de comptables professionnels agréés. Le tableau suivant présente les résultats des activités financières de fonctionnement de cet exercice :

Revenus		1 570 983 \$
Dépenses de fonctionnement	1 473 001 \$	
Autres activités financières	<u>(116 615) \$</u>	<u>1 356 386 \$</u>
Excédent des revenus des activités financières (avant affectations)		214 597 \$
Affectations		<u>(68 635) \$</u>
<b>Excédent de l'exercice 2015</b>		<b><u>145 962 \$</u></b>

Le rapport du vérificateur externe ne contient aucune remarque ou annotation particulière. Les opérations furent comptabilisées selon les normes d'audit généralement reconnus du Canada.

### **2. PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

Le programme d'amélioration du réseau routier s'est poursuivi, des travaux d'excavation et de rechargement ont été effectués sur le chemin Gérard Dame et dans le secteur Haut Bourg et du rechargement a également été fait sur une portion du chemin Diligence.

Certains luminaires ont été changés pour des modèles plus éco énergétique.

### **3. RÉSULTATS ESTIMÉS 2016**

Les revenus et les dépenses cumulés aux activités de fonctionnement au 31 octobre sont près de ce qui était prévus au budget 2016. La subvention relative au programme du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) concernant le dossier de l'aqueduc étant versée sur 10 ans, une partie de cette subvention n'est toujours pas reçue.

Pour l'année 2016, nous prévoyons un léger déficit budgétaire.

Au 31 octobre 2016, les revenus et dépenses ainsi que les prévisions budgétaires sont les suivants :

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES		
	<u>BUDGET 2016</u>	<u>RÉEL AU 31-10-2016</u>
Revenus	1 551 667 \$	1 446 526 \$
Charges	1 410 107 \$	1 134 103 \$
Financement	\$	\$
Affectations	<u>13 740 \$</u>	<u>\$</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) À DES FINS FISCALES	127 820 \$	312 423 \$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES		
Revenus	404 680 \$	0 \$
Immobilisations	<u>532 500 \$</u>	<u>492 204 \$</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) À DES FINS FISCALES	( 127 820 \$)	( 492 204 \$)

#### 4. TRAITEMENT DES ÉLUS

Tel que stipulé aux dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, voici les rémunérations et allocations de dépenses des membres du conseil pour l'année 2016 :

##### Municipalité du Village de Stukely-Sud pour les Élus

Rémunération du maire	9 836,88 \$	Membre du conseil	3 278,96 \$
Allocation de dépenses	<u>4 918,44 \$</u>	Allocation de dépenses	<u>1 639,48 \$</u>
Total	<u><b>14 755,32 \$</b></u>		<u><b>4 918,44 \$</b></u>

#### 5. LISTE DES CONTRATS ACCORDÉS SUPÉRIEURS À 25 000 \$

Contractant	Objet	Montant
Ministre des finances	Sûreté du Québec	108 191,00 \$
Ville de Waterloo	Services incendie	72 737,00 \$
Excavations Choinière inc.	Déneigement chemins municipaux	222 735,30 \$
Groupe Deslandes Fortin.	Vidange de fosses septiques	45 810,63 \$
Services Matrec Inc.	Collecte des déchets / recyclage	94 716,41 \$
Multi Routes Inc.	Abat poussière	49 914,97 \$
Excavation N.Jeanson Inc.	AO : 1842016	333 898,39 \$
<b>Total</b>		<b>928 003,70 \$</b>

#### 6. LISTE DES CONTRATS CUMULANT PLUS DE 25 000 \$

Je vous présente également la liste des factures de plus de 2 000 \$ conclues avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ :

Contractant	Objet	Montant	Montant total
Excavation N. Jeanson inc.	Travaux – dégel - ch Highland	3 127,32 \$	<b>559 334,20 \$</b>
	Travaux Haut-Bourg, Ste Anne, Parc	13 795,03 \$	
	Travaux fossé 5 <sup>e</sup> rang	2 092,55 \$	
	Travaux Gérard-Dame AO : 1842016	198 239,12 \$	
	Travaux Haut-Bourg AO : 1842016	256 100,04 \$	
	Travaux Diligence AO : 1842016	27 334,22 \$	
	Travaux rechargement ch. Claude	35 194,44 \$	
	Travaux rechargement ch Highland	23 451,48 \$	
Les Entreprises Daniel Fontaine	Niveleuse chemins municipaux	7 139,95 \$	
	Niveleuse chemins municipaux	10 658,18 \$	
	Niveleuse chemins municipaux	9 416,45 \$	
	Niveleuse chemins municipaux	4 380,55 \$	

	Niveleuse chemins municipaux	6 277.64 \$	
			<b>37 872.77 \$</b>
MRC Memphrémagog	Maintien inventaire rôle d'évaluation	24 642.00 \$	
	Quote-part administration générale	24 713.00 \$	
	Tourisme	3 458.00 \$	
	Rémunération partielle conseil	3 010.00 \$	
	Urbanisme	321.00 \$	
	Cotisation FQM	1 155.00 \$	
	Entretien forêt, reboisement	3 848.00 \$	<b>61 147.00 \$</b>
<b>Total</b>			<b><u>658 353.97 \$</u></b>

## 7. PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATION 2017-2018-2019

Les orientations générales du prochain programme triennal d'immobilisations sont les suivantes :

PROJETS D'IMMOBILISATION	PRÉVISIONS			NOTES
	2017	2018	2019	
Amélioration réseau routier	250 000	250 000	250 000	Taxe spéciale & taxe d'accise
Profilage des fossés	25 000	25 000	25 000	Fonds de roulement et/ou subvention discrétionnaire
Amélioration éclairage de rues	2500	2500	2500	Remplacement lors de bris avec système plus performant
Amélioration édifice mairie	5 000	5 000	5 000	Fenêtres

Merci.

Charles L'Heureux-Riel, maire suppléant

### 6.5 Date de la séance spéciale du budget – 14 décembre 2016 (rappel).

### 2016.11.197 6.6 Adoption du calendrier des séances du conseil 2017.

Il est proposé par la conseillère Francine De Rouin et résolu :

**D'ADOPTER** le calendrier des séances du conseil municipal 2017 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### 2016.11.198 6.7 Nomination de l'auditeur des états financiers annuels et l'audit du taux global de taxation pour l'année 2016 (Raymond Chabot Grant Thornton).

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu :

**DE NOMMER** la firme Raymond Chabot Grant Thornton à titre d'auditeur pour l'audit des états financier annuels et l'audit du taux global de taxation pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## 7. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

### 2016.11.199 Avis de motion est donné par le conseiller Céline Delorme Picken avec demande de dispense de lecture pour adoption à une séance ultérieure du conseil du règlement no. 253-2016 relatif au budget pour l'exercice financier 2017 et décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2017 et la tarification de services;

## 8. VOIRIE MUNICIPALE ET BÂTIMENTS

**2016.11.200 8.1 Reddition de compte : Contribution financière discrétionnaire – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a effectué des travaux de rechargement afin d'améliorer l'état de la surface sur le chemin Claude ;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût des travaux qui ont été exécutés sur le chemin Claude totalise 35 194.44 \$, incluant les taxes ;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Barrette et résolu :

**QUE** le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Claude pour des montants subventionnés de 14 864 \$ et 7 632 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

**QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin Claude dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2016.11.201 8.2 Offre de service pour le chauffage du garage municipal - Bombardier Électrique inc. (4 550\$)**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service reçue de Bombardier Électrique inc. pour la fourniture et l'installation de deux unités de chauffage au garage municipal ;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Barrette et résolu :

**D'ACCORDER** à Bombardier Électrique inc. le contrat d'installation de 2 unités de chauffage au garage municipal selon l'offre reçue le 7 novembre dernier au montant de 4 550 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**9. HYGIÈNE DU MILIEU**

**9.1 Eau**

Aucun sujet requérant une résolution

**9.2 Matières résiduelles**

**2016.11.202 9.2.1 Attribution du contrat pour la cueillette matières recyclables et enlèvement matières résiduelles / gros rebuts domestiques pour l'année 2017.**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'enlèvement et le transport des matières résiduelles et gros rebuts domestiques et cueillette des matières recyclables sur le territoire de la municipalité selon les règles d'adjudication des contrats municipaux pour des services de moins de 100 000 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**un seul soumissionnaire sur trois a répondu à l'appel, soit Services Matrec Inc. pour les montants suivants ;

**Contrat de 12 mois : Recyclage 48 991.01 \$ tx incluses**  
**Matières résiduelles 49 765.77 \$ tx incluses**

**Prévoir 125 km pour le transport au site d'enfouissement 2.80 \$/km supplémentaire**

**CONSIDÉRANT QUE** tel que mentionné au devis d'appel d'offres, la municipalité se réserve le droit d'accorder un contrat pour une période de douze (12) mois. Les travaux devront débuter le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Barrette et résolu :

**D'ACCORDER** à Services Matrec Inc., soit le seul soumissionnaire conforme, le contrat de 12 mois pour l'enlèvement et le transport des matières résiduelles et gros rebuts domestiques, ainsi que le contrat pour la cueillette des matières recyclables du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 pour un montant de 48 991.01 \$ taxes incluses pour le recyclage (pb 02.45120.446) et 49 765.77 \$ taxes incluses pour les matières résiduelles (pb 02.45210.446).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## 10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

### 10.1 Recommandations du CCU

**2016.11.203 10.1.1 CCU16-10-908 Dossier no 3 : Matricule 8920-73-7671, 2 238 267, 2071-2073, route 112, zone M-5 – PIIA noyau villageois - Demande de validation architecturale afin de permettre un changement de couleur du revêtement extérieur, actuel couleur bois foncé, en devenir gris.**

**CONSIDÉRANT** la demande de validation architecturale afin de modifier la couleur du bâtiment ;

**CONSIDÉRANT QUE** la couleur actuelle est la couleur naturelle du bois un peu foncé avec le vieillissement ;

**CONSIDÉRANT QUE** la couleur proposé est un ton de gris foncé tel que l'échantillon déposé avec la demande de permis ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des documents ont été présentés aux membres et qu'il y a eu discussions et échanges sur le sujet ;

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu :

**QUE** le conseil donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Stukely-Sud numéro CCU16-10-908 et accepte cette demande de modification de la couleur du bâtiment c'est-à-dire un ton de gris foncé tel que l'échantillon déposé avec la demande de permis au matricule 8920-73-7671, lot 2 238 267, 2071-2073, route 112, zone M-5 – PIIA noyau villageois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2016.11.204 10.1.2 CCU16-10-909 Dossier no 4 : Matricule 9020-25-6791, 2 238 348, 627, chemin des Carrières, Zone M-4 PIIA noyau villageois - Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire (garage) à 1.5 mètres d'un autre bâtiment accessoire (remise), la norme minimale est de 3 mètres entre chaque bâtiment ;**

**-La validation architecturale a été présentée lors de la réunion du 25 août ;**

**-Des difficultés techniques semblent rendre difficile l'agrandissement de la remise existante.**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un garage de 4.6 mètres par 9.1 mètres à 1.5 mètres d'une remise existante ;

**CONSIDÉRANT QUE** le traitement architectural du garage projeté en lien avec le PIIA du Noyau villageois a été validé antérieurement et que ce garage devait s'attacher à une remise existante donc un agrandissement d'un bâtiment accessoire ;

**CONSIDÉRANT QU'**au début des travaux d'agrandissement l'entrepreneur n'a pas voulu garantir son projet à cause du niveau d'excavation de la remise existante ou il a été constaté



un risque de mouvements inégaux des bâtiments donc une difficulté pour attacher les bâtiments correctement ;

**CONSIDÉRANT QUE** les documents requis à la demande de dérogation et les explications ont été déposés à l'officier municipal ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble du dossier a été présenté aux membres du CCU ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a eu discussions et échanges sur le sujet ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public a été publié aux endroits respectifs habituels 15 jours avant la tenue de la séance du conseil municipal du 14 novembre 2016 concernant la demande de dérogation mineure numéro 2016-00101;

**CONSIDÉRANT QUE** personne ne s'est objecté suite à l'avis public publié le 24 octobre 2016;

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu :

**QUE** le conseil donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Stukely-Sud numéro CCU16-10-909 et accepte le projet mais avec une marge de recul "0", c'est à dire que les bâtiments soient presque collés mais pas attachés dans les règles de l'art comme un agrandissement de bâtiment et que la finition extérieure puisse donner l'impression d'un seul bâtiment et que s'il y a un petit mouvement le revêtement de finition à la jonction des 2 bâtiments pourra assurer ce mouvement sans que ce soit apparent au matricule 9020-25-6791, 2 238 348, 627, chemin des Carrières, Zone M-4 PIIA noyau villageois.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2016.11.205 10.1.3 CCU16-10-910 Dossier no 5 : Matricule 9319-59-5735, 2 238 032, 1517, des Épinettes, zone RUR-6, PIIA, Corridor visuel d'intérêt supérieur -Demande de validation architecturale afin de permettre la construction d'une remise de 12 pieds par 12 pieds dans la cour arrière.**

**CONSIDÉRANT** la demande de permis pour la construction d'une remise de 12 pieds par 12 pieds dans la cour arrière ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'immeuble se trouve en zone RUR-6 et est assujéti au PIIA Corridor visuel d'intérêt supérieur ;

**CONSIDÉRANT QUE** les documents requis à la demande de permis ont été déposés à l'officier municipal et présentés aux membres du CCU pour appréciation du projet suivant les critères à cet effet ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a eu discussions et échanges sur le sujet ;

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu :

**QUE** le conseil donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Stukely-Sud numéro CCU16-10-910 et accepte le projet de construction d'une remise de 12 pieds par 12 pieds dans la cour arrière tel que le plan déposé avec la demande de permis au matricule 9319-59-5735, 2 238 032, 1517, des Épinettes, zone RUR-6, PIIA, Corridor visuel d'intérêt supérieur.

**QUE** le revêtement extérieur en revêtement de bois Board "n" batten comme les murs nains, pignons et la lucarne de la résidence, la toiture de bardeaux d'asphalte, de la même couleur que la résidence.

**QUE** les portes, fenêtres soffite et fascia soient de couleur anthracite et que la porte s'harmonise à celles de la résidence (anthracite ou rouge) mais que les 2 portes de la résidence soient de la même couleur.

**QUE** la pente de toit de la remise soit la même que la résidence ou très similaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## **10.2 Recommandations du comité toponymie**

Aucun sujet requérant une résolution

## **11. SÉCURITÉ INCENDIE ET PUBLIQUE**

Aucun sujet requérant une résolution

## **12. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **2016.11.206 12.1 Cotisation annuelle 2017 – Réseau biblio de l'Estrie (CRSBP) 3.92 \$ par citoyen.**

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Barrette et résolu :

**QUE** la municipalité de Stukely-Sud accepte la cotisation annuelle des membres du Réseau Biblio de l'Estrie, pour l'année 2017, à 3.92 \$ par citoyen, tel que présenté sur la lettre reçue le 6 octobre dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## **13. DIVERS**

### **2016.11.207 13.1 Appui du conseil : Programme de soutien financier aux initiatives culturelles des municipalités de la MRC Memphrémagog**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de financement a été présentée à la MRC Memphrémagog dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles pour un montant de 2 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est organisé par le comité St-Matthew et consiste à la présentation de 12 concerts express le dimanche en matinée à l'Église St-Matthew ;

Il est proposé par la conseillère Francine De Rouin et résolu :

**QUE** le conseil appuie le projet du comité de l'église St-Matthew dans son ensemble ;

**QUE** la municipalité accepte de contribuer financièrement au projet pour un montant de 1 500 \$ en argent et de 500 \$ en services.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### **2016.11.208 13.2 FCMQ : droit de passage pour sentier de motoneige**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une demande du Club « Les Motoneigistes du Corridor Permanent inc. » pour utiliser une partie du chemin du Golf partant de la limite de Shefford sur la partie du chemin que nous fermons l'hiver ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité n'est pas opposée à la pratique de ce sport dans la mesure où sont respectés les intérêts de ses citoyens ;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Barrette et résolu :

**QUE** le conseil autorise le Club « Les Motoneigistes du Corridor Permanent inc. » à utiliser le chemin du golf avec les stipulations qui suivent :

- Détenir une police d'assurance responsabilité avec couverture de 2 millions \$ en vigueur pendant la saison ;

- Monsieur David Ross, du 483 chemin du Golf, a la permission du Village d'utiliser le chemin du Golf pour des travaux de coupe forestière ;
- Assurer le maintien et le respect des règles de sécurité sur les sentiers ;
- Faire respecter les dispositions de la « Loi sur les véhicules hors route », en particulier la limite de vitesse sur la section du 30 km/h ;

**QUE** le conseil autorise le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et en son nom la cession d'un droit de passage pour la partie du chemin du Golf partant de la limite de Shefford sur la partie du chemin que nous fermons l'hiver pour une période d'un (1) an se terminant le 1<sup>er</sup> novembre 2017 ;

**QUE** si la municipalité reçoit des plaintes, elle pourra, par avis écrit, mettre fin au droit de passage accordé par cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2016.11.209 13.3 Centre de Prévention du suicide JEVI : renouvellement (50 \$).**

**CONSIDÉRANT** la demande de renouvellement comme membre du Centre de prévention du suicide Estrie dans la lettre reçue le 3 octobre 2016 ;

Il est proposé par la conseillère Francine De Rouin et résolu :

**DE RENOUVELLER** l'adhésion gratuite comme membre du Centre de prévention suicide Estrie et de leur faire parvenir une contribution financière de 50 \$ (pb 02.13000.996).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2016.11.210 13.4 Paroisse Notre-Dame du Mont-Carmel (panier de Noël 300 \$)**

**CONSIDÉRANT** la municipalité désire contribuer financièrement à la Paroisse Notre-Dame-du-Mont-Carmel pour la campagne des paniers de Noël concernant les municipalités d'Eastman, de Stukely-Sud et St-Étienne de Bolton ;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Barrette et résolu :

**QUE** la Municipalité du Village de Stukely-Sud accepte de contribuer pour un montant de 300 \$ à la campagne des paniers de Noël. (pb 02.13000.996)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**14. 2<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Questions du public sur le site internet de la municipalité [www.stukely-sud.com](http://www.stukely-sud.com)

**2016.11.211 15. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Céline Delorme Picken propose la levée de la séance à 19 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées dans le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2016.

\_\_\_\_\_  
Guylaine Lafleur, secrétaire-trésorière adjointe

---

Charles L'Heureux-Riel  
Maire-suppléant

---

Guyline Lafleur  
Secrétaire-trésorière adjointe